

Jeunes Agriculteurs

Les prérequis pour l'aide à l'installation agricole évoluent

Depuis le 01 juin 2023, la Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs (DNJA) est une aide permettant aux personnes âgées de 18 à 55 ans de s'installer comme chefs d'exploitations agricoles. Pour bénéficier de la DNJA, il faut :

- Être âgé d'au moins 18 ans et de moins de 41 ans au dépôt de la demande, pour les JA OU être âgé de 41 ans à - de 55 ans au dépôt du dossier pour les NA
- Être détenteur d'un diplôme de minimum niveau 4 agricole OU être détenteur d'un diplôme de minimum niveau 4 et avoir une expérience professionnelle dans le domaine de agricole de minimum 24 mois au cours des 36 derniers mois

La liste de ces diplômes, titres ou certificats agricoles de niveau 4 ou supérieur est fixée par l'arrêté du 24 avril 2023. La compétence du suivi des aides à l'installation relève désormais de Région Nouvelle Aquitaine

+ D'INFO

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/dotation-nouveaux-et-jeunes-agriculteurs-dnja>

CREATION D'ENTREPRISE

Formations prochaines :

- > ACTION PRÉPARATOIRE
- > SÉCURISATION DE L'INSTALLATION AGRICOLE
- > RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE
- > REPNABLE DE PRODUCTIONS HORTICOLES (maraichage, floriculture, fruitière et de pépinière)

Lettre des territoires

N°2

FONDS D'URGENCE BIO

DEMANDE A ETABLIR ENTRE LE 2 ET LE 23 JUIN Minuit

Afin d'accompagner les exploitations en **A**griculture **B**ioologique qui sont en difficultés économiques, conjoncturelles et structurelles et en risque de dé-conversion vers l'agriculture conventionnelle, voire de faillite, l'État a mis en place un fonds d'urgence d'une valeur de 10 M€.

Ce fonds d'urgence bio finance une aide de trésorerie exceptionnelle, de nature forfaitaire.



+ **INFORMATIONS :**

<https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-viticulture-foret/Fond-d-urgence-BIO>



AGAP
ASSOCIATION GIRONDINE
POUR L'AGRICULTURE
PAYSANNE

RENCONTRE TECHNIQUE MARAICHAGE -

- 20 juin 2023 -

L'irrigation en maraichage face au changement climatique Organisée par l'AGAP chez Benjamin Caïe, au Plantey à Gradignan.

INSCRIPTION: Julie Barrague (conseillère maraichage 33-47): 06 62 49 05 29

CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE DU FONCIER RURAL FONCIÈREMENT ENGAGÉS, AGISSONS ENSEMBLE POUR L'AVENIR DES TERRITOIRES RURAUX !

Le mercredi 28 juin de 14h30 à 16h30 - Bruges

INSCRIPTION A LA CONFERENCE

Le mercredi 28 juin de 14h30 à 16h30, à Bruges

- Aux côtés des acteurs de la Safer, pour alimenter la réflexion collective, des intervenants viendront témoigner des actions menées dans le département, autour des exemples suivants :
- - S'installer en viticulture, c'est encore possible ! (Paul Guillet et Rémi Lamerat récemment installés en agriculture)
- - Relocaliser la production alimentaire sur le territoire (Thierry Lurton et Sacha Lacour Arjaud producteurs de volailles et de porcs qui viennent d'ouvrir un restaurant)
- - Concilier agriculture et environnement (Carole Decker, Conservatoire d'Espaces Naturels)

DEMANDES DE SUBVENTION POUR VOS ACTIONS 2023

conditions d'éligibilité de l'initiative aux subventions 2023 :

- Proposer une initiative qui participe à l'atteinte des objectifs du

Projet Alimentaire de Territoire

- *Les projets subventionnés en 2023 devront particulièrement répondre aux objectifs de déploiement des circuits courts, de lutte contre la précarité alimentaire et/ou d'éducation à l'alimentation durable*

- Avoir un projet à l'échelle métropolitaine

+ *INFORMATIONS :*
la campagne métropolitaine de subventions aux associations pour l'année 2024 est lancée. Vous devez déposer votre dossier d'ici le 10 juillet 2023.



BERGER.E DU PARC DES COTEAUX



GRAND
PROJET RIVE DROITE
DES VILLES

Groupement d'intérêt public des villes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et de Bordeaux Métropole, le Grand Projet des Villes Rive Droite œuvre à l'amélioration du cadre de vie et au développement économique et social de son territoire, notamment en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Rassemblant 13 parcs publics situés sur la rive droite de la Garonne, le parc des Coteaux fait l'objet d'un programme ambitieux de développement de la **biodiversité** et de **protection des espaces naturels sensibles**, mis en œuvre par les villes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac, et, depuis 2022, la ville de Carbon-Blanc, avec l'appui de Bordeaux Métropole et du Département de la Gironde.

Animé par le Grand Projet des Villes Rive Droite, le laboratoire du parc des Coteaux (parcLAB) est un espace de réflexion, de partage et d'échanges qui permet aux cinq communes d'agir collectivement sur le parc. Outil pratique et évolutif, il permet la mise en œuvre d'un plan de gestion écologique intercommunal, d'expérimentations et d'actions de formation des jardiniers.

L'une des actions du plan de gestion, de portée intercommunale, est la mise en place d'un **pâturage** itinérant sur le parc des Coteaux. Ce projet répond, d'une part, à un objectif **écologique** permettant une **gestion douce des prairies** et la **préservation** d'une race en voie d'extinction : la **brebis landaise**. D'autre part, il s'inscrit dans un objectif social, en ce que le troupeau constitue un support de médiation auprès des usagers du parc et des scolaires.

A l'issue des 5 années d'expérimentation (2019/2023) en partenariat avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine (CRA) et le Conservatoire Botanique Sud-Atlantiques (CBNSA), l'action de pâturage se poursuit.

